REGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES PIERRE de la ROCHE

Dispositions du 1er JANVIER 2026

Les salles Pierre de la Roche sont mises à disposition **gratuitement** pour toutes les Associations Valencéennes. Pour toutes les autres associations ou organismes il sera demandé une participation financière de :

- MATIN de 8 h à 12 h---------- 47.12 €
- APRES-MIDI de 13 h 30 à 18 h ---------- 47.12 €
- SOIR de 19 h à 24 h ---------- 47.12 €

Ces salles sont mises à disposition dans les meilleures conditions et doivent être restituées dans le même état où elles ont été prises.

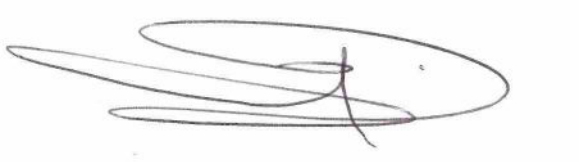
Malgré les efforts fournis par la Municipalité pour l'entretien de ces salles nous sommes au regret de constater une certaine dégradation dans le respect du règlement.

RAPPEL DU REGLEMENT

1 - Les salles doivent être rendues tables et chaises rangées.
Si un vin d'honneur est servi à l'issue d'une réunion, le bar doit être propre et rangé.
Les verres doivent être lavés et rangés dans leurs boîtes.
Le sol doit être balayé et lavé si nécessaire.
2 -Toutes les lumières des salles doivent impérativement être éteintes.
3 - Les sanitaires doivent rester propres.

Toute association ou groupement qui ne se conformerait pas au règlement d'utilisation se verra automatiquement refuser sa demande de réservation.

Le Maire,
Pascal DOUCET.



LOCATION de la SALLE Pierre de la Roche

4 rue de Talleyrand
36600 VALENCAY
02.54.00.32.32

RESERVATION

M…….....

Adresse……..

……...

agissant pour le compte de……

adresse……...

Après avoir pris connaissance des conditions et tarifs ci-contre du règlement de location et d'utilisation de la Salle Pierre de la Roche.

RESERVE la dite salle pour la date du :

…….....

en vue de……...

S'ENGAGE :

1) à respecter les diverses prescriptions imposées,

2) à verser au receveur municipal de la commune de Valençay la somme de _____ montant de la location.

Valençay, le
Signature,

Le présent engagement est établi en 2 exemplaires, l'un de ceux-ci devant être conservé par le demandeur, l'autre déposé au secrétariat de la mairie.